

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020
- Débat d'orientations budgétaires pour 2020
- INFORMATIONS DIVERSES

Nombre de membres présents : 23 sur 27 en exercice / qui ont pris part aux délibérations : 26 sur 27

**Présents : BARBIER Anthony – BODART Barbara – BONDUELLE Jean-Bernard – BRICHE Laurent – COCQUEMPOT Ludovic – CROQUELOIS Annick – DELAVAL Marjory – DEMAUDE Sandrine – DENIS Laurent – FOSSETTE Estelle – GOMBERT Anne – LAVOGIEZ Hugues – LECOFFRE Estelle – LOOTVOET Sabrina – LORGNIER Gabin – LORIO Sandrine – MAEGHT Nathalie – MASSON Alain – MERLIER Edith – POTEL Patrick – TUSO Antoine – VERSCHEURE Douglas – WAROT Sophie.**

**Absents : CHOCHOY Nicolas (pouvoir à Alain MASSON) – LEBOUCHER Jérôme – VALENTIN Monique ( pouvoir à Hugues LAVOGIEZ) – VANDAELE Didier (pouvoir à Marjory DELAVAL).**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente par autorisation dérogatoire COVID 19 et à huis clos.

Après quelques corrections matérielles, le conseil municipal a adopté le compte rendu de conseil municipal du 10 juin 2020 à l'unanimité.

Il a ensuite désigné à l'unanimité secrétaire de séance, **Mr Anthony BARBIER.**

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Monsieur le Maire ouvre le débat en présentant au préalable les grandes orientations pour l'année 2020, et en rappelant le caractère obligatoire du débat d'orientation budgétaire qui doit être fait dans les 2 mois précédant le budget primitif, mais distinct du jour de la présentation du budget.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, concernant également la commune d'EPERLECCQUES qui compte 3 684 habitants en population totale au 1er janvier 2020 et en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, l'examen du budget de la collectivité doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires sans aucun vote.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux les informations générales et prévisionnelles, qui leur permettront d'exercer de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Le rapport et la délibération seront transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au président de la CAPSO.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### CHAPITRE DES DEPENSES

#### Chapitre 011 : charges à caractère général

COÛT ANNUEL DES FLUIDES EN EUROS

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ELECTRICITE	58 769	52 495 (-10,67%)	43 095 (- 17,90 %)	40 773 - 5,3 %)	48 863 (+ 19,45%)	50 286 (+2,91 %)
GAZ	43 070	40 087 (- 6,9%)	19 276 (- 51,91%)	23 100 (+ 19,83%)	26 402 (+ 14,29%)	25 494 (- 3,43%)
EAU	3 445	2 796 (- 18,84%)	9 832 (+251,64%)	9 511 (-3,26%)	5 160 (- 45,75%)	6 649 (+ 28,85 %)

En ce qui concerne les dépenses d'énergie, des économies importantes ont été réalisées depuis 2014 grâce au réajustement des contrats d'abonnement, la mise en concurrence d'un nouveau marché en septembre 2016 relatif à la maintenance des installations thermiques, la mise en place en éclairage public de lampes « led », tout en équipant de nouveaux points lumineux.

#### Eclairage Public :

- 2015 : installation de 85 points lumineux
- 2016 : installation de 125 points lumineux
- 2017 : installation de 34 points lumineux

Rappel sur les économies réalisées sur le mandat précédent :

- Transfert de l'école de musique au 01/09/2015 à la CAPSO
- Ouverture du RAM au 01/09/2016 mis à disposition pour partie à la CAPSO au 01/01/2017
- Transfert de la crèche au 01/01/2017 à la CAPSO
- Changement du chauffage gaz propane par du gaz naturel à l'école maternelle au 01/09/2016
- Nouveau contrat des installations de chauffage au 01/09/2019 soit 3 584 €/ an
- Démolition du local préfabriqué du Secours Populaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Ces économies devraient continuer en 2020 avec le fonctionnement du nouveau groupe scolaire avec la fermeture des préfabriqués qui logent l'étoile des arts et l'harmonie « La renaissance », ainsi que l'école du centre.

**Au chapitre « eau et assainissement » :** la dépense reste stable depuis l'augmentation en 2016 correspondant à l'assainissement en 2015 des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente et cantine, salle des sports, école du centre, ateliers, bibliothèque, école de musique, ateliers...).

**Les taxes d'ordures ménagères** ont été uniformisées avec la fusion des intercommunalités qui sont entrées à la CAPSO. Les communes de l'ancienne CASO ont vu leurs taxes revalorisées en 2019.

Mr COCQUEMPOT a demandé si une remise de prix sera effectué en 2020 compte tenu des collectes non réalisées durant le confinement. Mr le Maire a répondu que la CAPSO revoit chaque année son cout pour être le plus réaliste au budget de la taxe. Mr le Maire confirme que le verre collecté dans les cubes est revalorisé permettant une déduction des taxes.

**Le poste alimentation** (restaurant scolaire et centre aéré d'été) reste dans le cadre :

Alimentation	2016	2017	2018	2019
Dépenses	59 529.22 €	57 225.41 €	62 824.88 €	68 413.39 €
Variation		-4%	+10%	+9%

Il tient compte de la fluctuation des effectifs.

En 2019 : ouverture du nouveau groupe scolaire en septembre 2019 où les élèves restent à la journée et ne retournent plus chez eux le midi car le transport scolaire ne fonctionne plus que le matin et le soir.

**Les fournitures diverses et produits** d'entretien restent stables.

**Les contrats de prestations de services** fluctuent chaque année ; en 2019, il y a eu beaucoup de contrôles réglementaires notamment avec l'ouverture du groupe scolaire :

- 2016 : 33 047,96 euros
- 2017 : 6 407,34 euros
- 2018 : 20 599, 54 euros
- 2019 : 28 573, 32 euros

**Les bâtiments publics**, avec un poste budgétaire stable, sont régulièrement entretenus.

Il en est de même pour le compte **des réseaux et voiries** régulièrement effectués.

**Assurances :**

On trouve une différence importante entre 2016 (18 661,10 euros) et 2017 (41 826,24 euros) du fait qu'il y a eu anticipation de cotisation d'assurance multi risques collectivité de 2018, qui a été anticipé et n'a pas été passé sur le budget 2018. Dans le détail, sur l'année 2017, les assurances en globalité ont coûté 20 653, 14 euros. L'assurance multi risques collectivités de 2018 a été mandaté le 20 décembre 2017 pour un montant de 20 183,67 euros.

En 2019, on revient sur une moyenne de 20 000 euros en multirisques.

Les dommages ouvrages pour le groupe scolaire était évalués à 24 000 euros ; ils ont été payés en 2019 à la fin des travaux pour un montant de 24 151, 66 euros. Les tous risques chantiers s'élèvent à 7 700 euros mais seront remboursés par les entreprises à la commune : on les retrouve donc en recettes.

**En fêtes et cérémonies,**

Exercice	Montant dédié aux fêtes et cérémonies	Variation
2016	27 049.43 €	
2017	33 345.41 €	+23%
2018	23 945.59 €	-28%
2019	24 151.66 €	+1%

Les dépenses fluctuent selon les achats et les manifestations. L'année 2020, du fait du coronavirus, risque de diminuer compte tenu des manifestations annulées.

**Transports collectifs :**

Si en apparence, les postes passent de 81 508,08 € en 2016 à 64 805, 56 € en 2017, il faudra compter en 2018 sur une régularisation suite à un avenant avec l'autocariste sur le transport de l'école le mercredi matin des années 2015-2016, 2016-2017, soit un réalisé en 2018 de 100 115,63 euros. Depuis 2018, la commune a la charge à 50% avec la CAPSO pour les déplacements à la piscine des 2 écoles. Au premier semestre 2019, pour des raisons de sécurité, il y a un double ramassage le midi du fait d'élèves en surnombre. A la rentrée de septembre 2019, à l'ouverture du nouveau groupe scolaire, le poste transport a diminué du fait de la suppression des navettes du midi.

En 2019, le coût représentait encore 57 566, 55 euros. En 2020, elle pourrait descendre aux environs de 18 000 euros, compte tenu de l'arrêt des transports scolaire et de l'annulation des sorties pour l'accueil de loisirs.

## Autres charges de gestion courante :

**Subventions aux associations** : les versements sont pratiquement stables.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Exercice	Montant total des subventions versées	Variation
2016	31 101 €	
2017	29 615 €	-5%
2018	30 500 €	+3%
2019	33 880 €	+11%

- CCAS : 14 000 euros octroyés comme chaque année.

Pour répondre à Mme LOOVOET, il appartient à la commission finances qui se réunira le 29 juin de proposer les subventions à venir pour chaque association. Le conseil municipal votera les subventions à accorder aux associations le 2 juillet. Mr le Maire rappelle que les associations ont l'obligation de fournir leur bilan annuel pour solliciter une subvention.

## Autres contributions obligatoires :

**Participation au fonctionnement de l'école privée St Joseph** selon le nombre d'élèves éperlecquois fréquentant l'école et compte tenu de la soustraction de l'agent de la commune mis à disposition :

### Forfait communal pour l'Ecole Privée

Année scolaire	Nombre d'élèves Eperlecquois scolarisés	Montant du forfait communal
2016-2017	113	47 718.67 €
2017-2018	115	43 599.36 €
2018-2019	108	40 696.67 €
2019-2020	109	42 308 €

**Intérêts à l'échéances (ICNE)** : ils doivent être pris en considération compte tenu des emprunts pour le groupe scolaire qui arrivent en cours d'année entre 2019 et 2020.

## Attributions de compensation :

- 2017 : 117 278, 00 euros
- 2018 : 112 495, 30 euros
- 2019 : 160 844,06 euros dont 26 772 euros qui sont payés sur l'exercice 2020.

Jusqu'à maintenant, les attributions de compensation concernaient le transfert du personnel des structures reprises par la CAPSO (école de musique, RAM, crèche), ainsi que les prestations de service et fluides.

Suite à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), la CAPSO intègre depuis 2018 les charges d'investissement pour les bâtiments transférés ; dans notre cas, la crèche. Cette charge représente un coût supplémentaire moyen annuel de 22 293 euros. C'est Mr le Maire qui siège dans cette commission. Il a donné comme exemple le service commun de la paie qui fonctionne bien entre la commune et la CAPSO depuis près d'un an.

De même, par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2018, les services communs de la CAPSO utilisés par la commune, à savoir le transport occasionnel des élèves des écoles primaires, l’instruction des demandes d’autorisation d’occupation des sols et leur contrôle, seront affectés sur les attributions de compensation. En contrepartie, il n’y aurait plus de titres différents émis sur d’autres postes.

Aussi, le poste des attributions de compensation augmentera sensiblement, notamment avec les services communs avec la CAPSO, tel le service commun du numérique.

## CHAPITRE 012 : PERSONNEL

Pour mémoire :

Exercice	Nombre d’agents	Masse salariale	Variation
2016	56 agents + 17 saisonniers ALSH	1 163 522 €	
2017	37 agents + 20 saisonniers ALSH + 5 agents recenseurs	968 102 €	-17%
2018	29 agents + 18 saisonniers ALSH	940 213 €	-3%
2019	24 agents + 18 saisonniers ALSH	850 860 €	-12%
2020 (Prévisions)	25 agents + 18 saisonniers ALSH	895 906 €	+10%

2016 : 56 agents divers statuts reprenant les mêmes services (école de musique transférée en septembre 2016), 17 saisonniers en ALSH

2017 : 37 agents (transfert des agents de la crèche et du RAM transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2017), 20 en ALSH, 7 agents recenseurs (tous les 5 ans)

2018 : 29 agents divers statuts, 18 saisonniers en ALSH

En 2019, 24 agents : un contrat CDD a remplacé en avril un agent titulaire ainsi qu’un contrat PEC à mi-temps arrivé en avril au service administratif. Au service des écoles, 2 contrats CDD à temps partiel ont remplacé l’emploi avenir et un départ en septembre.

En 2020 : 25 agents dont 5 non titulaires (4 CDD dont 2 aux écoles, 1 au service technique, 1 au service administratif et 1 contrat PEC au service administratif) et 18 saisonniers en ALSH ;

En 2018, il a été procédé à l’indemnité de licenciement obligatoire pour 2 agents en invalidité depuis plusieurs années pour un montant 27 026 euros. Mr le maire ne souhaite plus renouveler ce genre d’expérience à l’avenir, trop coûteux pour la commune.

Masse salariale :

- 2016 = 1 163 522 euros (58, 74 % de la section de fonctionnement)
- 2017 = 968 102 euros (52, 87 % de la section de fonctionnement)
- 2018 = 940 213 euros (52,44 % de la section de fonctionnement)
- 2019 = 850 860 euros (44,00% de la section de fonctionnement)

La section de dépenses de fonctionnement diminue globalement également puisque l’investissement a largement progressé notamment avec la construction du groupe scolaire.

Mr BONDUELLE a souhaité connaître la nature des saisonniers qui sont majoritairement les animateurs de l’accueil de loisirs d’été. Mr COCQUEMPOT demande si les contrats seront signés selon le nombre d’enfants inscrits au centre .

Mr BONDUELLE s’est interrogé sur le transfert du personnel vers la CAPSO (école de musique, crèche, RAM), à savoir s’il ne fallait pas rattacher l’attribution de compensation à la masse salariale existante. Mr le Maire répond que ce n’est pas sur le même chapitre et que d’autres charges sont ajoutés au montant total de l’attribution de compensation.

Pour répondre à Mme LOOTVOET, Mr le Maire a expliqué que pour les économies des bâtiments communaux, la salle de musique et l'étoile des arts seront démolies. Le conservatoire de musique est entretenu par la CAPSO, mais reste propriété de la commune.

## CHAPITRE DES RECETTES

### Fiscalité communale (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) : produits attendus

Pour mémoire :

2016 : produits reçus : 792 389 € (TH votée à 20,07%, TFB votée à 18,13 % et TFNB votée à 48,27%)

2017 : prévision 736 624 € (compte tenu du principe de neutralisation après fusion de l'intercommunalité en 2017 avec TH proposée à 18,87 %, TFB proposée à 16,69 %, TFNB proposée à 43,56 % permettant à la CAPSO d'aligner ses propres taux). La correction de l'attribution de compensation de la CAPSO vers la commune pour un montant de 55 765 euros permet à la commune de retrouver le même produit fiscal des 3 taxes de 2016, à savoir 792 389 euros. La commune a effectivement perçu 755 298 euros hors CAPSO. L'état 1259 de la fiscalité directe locale avait projeté pour 2018 un produit attendu de 771 361 euros sur des bases d'impositions prévisionnelles et avec les mêmes taux que 2017.

2018 : contributions directes de 781 970,00 euros

2019 : la suppression progressive de la taxe d'habitation mise en œuvre en 2018 prévue sur 3 ans devrait monter en puissance en 2019 et devrait être compensée par l'Etat : 805 434 euros versés.

### Allocations compensatrices de l'Etat

- **Taxe foncière « bâti » et « non bâti » et taxe d'habitation :**

Exercice	Taxe foncière « bâti » et « non bâti »	Taxe d'Habitation
2016	12 619 €	22 219 €
2017	10 887 €	38 971 €
2018	9 823 €	41 367 €
2019	9 789 €	44 230 €

### Dotations Globales de Fonctionnement de l'Etat et de la CAPSO :

#### Dotation Globale de fonctionnement de l'Etat :

**DFC : dotation forfaitaire des communes (la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités)**

Une note du Préfet du Pas de Calais en date du 15 février 2019 rappelle que la dotation est vivante avec de nombreux critères de répartition interne (population, potentiel financier...). Sur 891 communes du département, 511 ont connu en 2018 une augmentation de leur DGF, soit près de 60% des communes. Les pertes de DGF ont été dues aux conséquences de l'évolution des périmètres des intercommunalités en application de la loi Notre. En 2019, les périmètres intercommunaux étant stabilisés, ce type de conséquence devrait aussi se stabiliser.

**DSR : dotation de solidarité rurale (réservée aux bourgs centres pour la commune)**

Si la DGF reste stable, la commune d'Eperlecques continue de bénéficier par sa qualité de bourg centre sur le nord de l'intercommunalité de l'augmentation de la DSR.

**Dotation nationale de péréquation :** cette dotation assure la péréquation de la richesse fiscale entre les communes

#### Dotation Globale de Fonctionnement

Exercice	2016	2017	2018	2019
DFC	361 521€	345 633 €	348 976 €	353 614 €

DSR	262 318 €	304 765 €	351 275 €	375 103 €
DNP	114 164 €	127 202 €	86 030 €	137 352 €
<b>Total</b>	<b>738 003 €</b>	<b>777 600 €</b>	<b>786 281 €</b>	<b>866 069 €</b>
Variation		+5.36%	+1.12%	+10.15%

Mr VERSCHEURE rappelait que la loi NOTRE favorisait la fusion de communes, donc une meilleure DGF ; Mr le Maire évoque une augmentation de la DGF de 5% sur 3 ans. Mr le Maire souhaite rappeler que la commune par sa reconnaissance géographique bénéficie du statut de bourg centre. La commune connaît un accroissement de population. Elle propose de nombreux services aux populations environnantes comme le RAM par exemple. Mr le Maire souhaite travailler pour un territoire. Mr VERSCHEURE pense qu'il faudrait communiquer avec la population et la CAPSO pour faire mieux reconnaître la commune comme bourg centre. Pour répondre à Mme LOOTVOET sur le coût du Relais d'assistantes maternelles (RAM), Mr le Maire précise que la restauration du bâtiment a été financée à 80% par la CAF. Le RAM percevait des communes ayant des assistantes maternelles une compensation de 100 euros par assistante maternelle. Le RAM pourrait être destiné à terme à devenir une maison de services.

Mme WAROT confirme qu'avec la présence de nombreuses permanences sociales, le Département reconnaît la commune pour sa mise à disposition des services.

### **Dotation de la CAPSO :**

**Dotation de solidarité communautaire : (versement au profit des communes membres de l'EPCI qui ont une taxe professionnelle unique ou de zone afin de lutter contre la fracture territoriale)**

2017 : 103 760 €

2018 : 107 701 €

2019 : 82 602 €

### **Produits d'exploitation des services en régie : les principaux**

**Bibliothèque : abonnements**

- 1964 € en 2016

- 1851 € en 2017

- 1832 € en 2018 sur 11 mois

Suite aux conventions signées avec la CAPSO, la bibliothèque devient gratuite sur le territoire de l'intercommunalité. La régie s'éteint d'elle-même.

Depuis 2019, elle est gratuite. Il n'y a donc plus de recettes.

Mr le Maire tient à rappeler que la commune achète beaucoup de livres par rapport aux autres bibliothèques de l'audomarois mais qu'elle est subventionnée à 50% par la CAPSO et 30% par le Département. Mme MAEGHT et Mr le Maire sont d'accord pour développer les échanges entre la population d'Eperlecques et la BAPSO.

Pour répondre à Mme FOSSETTE, le coût du personnel à la bibliothèque est faible (un agent communal à 15h45 par semaine et une bénévole).

Exercice	Régie Garderie/Cantine	Régie Accueil de loisirs	Location d'immeubles
<b>2016</b>	51 493.15 €	17 134.90 €	28 064.44 €
<b>2017</b>	51 115.90 €	18 436.25 €	26 704,07 €
<b>2018</b>	50 065.17 €	20 104.60 €	37 949.41 €
<b>2019</b>	80 477.50 €	23 675.50 €	26 108.00 €

### **Garderie / cantine :**

En septembre 2019, le groupe scolaire a ouvert ses portes, les transports du midi n'ayant plus lieu  
80 477,50 € en 2019

### **Location d'immeubles :**

Pour répondre à Mr COCQUEMPOT, en 2019 : le médecin et la diététicienne sont partis à la nouvelle maison de santé à Bleue Maison, d'où une baisse de revenus par rapport à 2018.

**Autres taxes :**

Exercice	Taxe additionnelle droit enregistrement	Taxe sur les pylônes électriques	Taxes sur l'électricité	Taxe de séjour
2016	29 081.11 €	21 564 €	33 409.22 €	
2017	31 837,61 €	20 862 €	33 824.87 €	9 109.36 €
2018	36 664.28 €	21 317 €	35 131.84 €	9 148.88 €
2019	41 802.10 €	21 852 €	59 746.60 €	9 300.00 €

Mr le Maire souhaite une révision sur les taxes de séjour notamment pour les campings. Pour répondre à Mr LORGNIER, Mr le Maire explique les campings résidentiels comme à la rue de Meullemotte n'auront pas de taxe de séjour mais une autre taxe.

**Taxes sur l'électricité :**

Avec le vote du conseil municipal le 5 avril 2018, portant le taux multiplicateur à 8,5 %, effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les recettes ont augmenté sensiblement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**CHAPITRE DES DEPENSES 2020 :**

PROJET	EXPLICATIONS	MONTANT TTC
TERRAINS	Voies piétonne GS voie Macrel et terrain de gare	24 800
BIBLIOTHEQUE	Travaux	100 000
SALLE DE SPORTS	Travaux	11 000
CHAPELLE	Chauffage	10 000
VOIRIE	RAR rue de la mairie	55 000
CIMETIERE	RAR cavurnes	5 074
AGENCEMENT BATIMENTS COMMUNAUX	construction	5 000
VOIRIES	Rue du Mont (220 000) + assainissement Pauverstraete ( 200 000) + parking mairie ( 15 000) + signalisation (25 000)	460 000
ELECTROMENAGER	Machine à laver sèche-linge	4 000
BATIMENTS COMMUNAUX	Fibre optique	5 400
INFORMATIQUE TELEPHONIE	Installation	10 000
ELECTIONS	Isoloirs PMR	3 890
GRUPE SCOLAIRE SALLE POLY	RAR	174 492
ECLAIRAGE PUBLIC	Extension et RAR	11 513
TOTAL		<b>880 169</b>

Mr le Maire en a profité pour rappeler les différents types de lieux cinéraires dans la commune à Mr COCQUEMPOT et la réglementation en vigueur.

## CHAPITRES DES RECETTES

### Subventions sollicitées : HT

#### ETAT DES SUBVENTIONS AU 15/05/2020

	MONTANT TOTAL	MONTANT RECU	RATTACHEE A 2019	RESTE
<b>GRUPE SCOLAIRE</b>				
CAPSO (TF)	200 000,00	- 80 000,00 le 17/05/2018 - 120 000,00 le 23/12/2019		0,00
CAPSO (TC)	100 000,00	- 40 000,00 le 06/06/2018		60 000,00
DETR (TF)	400 000,00	- 120 000,00 le 15/11/2018 - 80 000,00 LE 25/02/2020	80 000,00	200 000,00
DETR (TC)	159 014,11	- 47 704,23 LE 17/12/2018 - 31 802,82 LE 30/03/2020	31 802,82	79 507,06
DEPARTEMENT	250 000,00	- 125 000,00 le 13/01/2020		125 000,00
RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000,00			10 000,00
FDE	7 855,00			7 855,00
CAF	44 532,24			44 532,24
<b>VOIRIE</b>				
DETR	36 052,44	- 10 815,73 LE 09/12/2019 - 7 210,48 le 10/12/2019		18 026,23
MMU	65 000,00	- 32 500,00 le 13/01/2019		32 500,00
AMENDE DE POLICE	REFUSEE	/	/	/
				<b>577 420,53</b>

### VENTE

Terrain pour Logis 62 : 88 000 euros acceptés par Logis 62 : payée en 2019. Le prix du terrain avait été estimé par les Domines et la commune s'y est conformée.

### FCTVA

Un rappel de FCTVA de 2014,2015 (247 000 euros), et en 2017 (220 000) avaient été effectués.

- 2018 : 265 775,19 euros
- 2019 et 2020 : compte tenu de l'avancement et de la facturation des travaux du groupe scolaire, la FCTVA devrait fournir des rentrées importantes.  
En 2019, elle a rapporté 419 712, 15 euros.

### EMPRUNTS EN COURS POUR 2020

Monsieur le Maire avait déjà annoncé au DOB de 2018 qu'il fallait limiter l'annuité de la dette à 300 000 euros, qui entre dans le cadre ci-dessous.

#### EMPRUNTS EN COURS - 2020

Banque	Motif	Durée de l'emprunt	Taux	Capital restant dû début 2020	Capital restant dû fin 2020	Echéance de l'emprunt
Caisse d'épargne	Travaux voirie 1 000 000 €	20 ans	2,33%	846 092,44 €	802 734,95 €	25/03/2036
Caisse d'épargne	Construction Mairie 400 000,00 €	15 ans	3,50%	258 237,40 €	232 550,79 €	25/07/2028
Caisse d'épargne	Travaux Voirie 200 000,00 €	20 ans	3,99%	65 978,05 €	54 543,15 €	25/01/2025
Caisse des Dépôts	Groupe scolaire 2 500 000 €	25 ans	2,01%	2 322 402,20 €	2 240 881,02 €	01/08/2042
Caisse d'épargne	Emprunt relais Attente FCTVA 500 000 €	2 ans	0,68%	500 000,00 €	- €	25/12/2020
caisse d'epargne	Construction Groupe scolaire 500 000 €	25 ans	2,26%	488 735,94 €	473 417,96 €	25/02/2044
La Banque postale	Emprunt relais attente des subventions 500 000 €	3 ans	0,56%	500 000,00 €	500 000,00 €	17/12/2022
<b>TOTAL</b>				<b>4 981 446,03 €</b>	<b>4 304 127,87 €</b>	

### Gestion de la dette :

Banque	Montant du Prêts	date échéance	Capital	Intérêts	Total
Caisse d'épargne	Financement de travaux 1 000 000 €	25/03/2020	10 745,12 €	4 928,49 €	15 673,61 €
		25/06/2020	10 807,71 €	4 865,90 €	15 673,61 €
		25/09/2020	10 870,67 €	4 802,94 €	15 673,61 €
		25/12/2020	10 933,99 €	4 739,62 €	15 673,61 €
		SS TOTAL	43 357,49 €	19 336,95 €	62 694,44 €
Caisse d'épargne	Construction mairie 400 000,00 €	25/01/2020	6 337,98 €	2 259,58 €	8 597,56 €
		25/04/2020	6 393,44 €	2 204,12 €	8 597,56 €
		25/07/2020	6 449,38 €	2 148,18 €	8 597,56 €
		25/10/2020	6 505,81 €	2 091,75 €	8 597,56 €
		SS TOTAL	25 686,61 €	8 703,63 €	34 390,24 €

Caisse d'épargne	Travaux Voirie 200 000,00 €	25/01/2020	11 434,90 €	3 008,87 €	14 443,77 €
Caisse des Dépôts	Construction GS 2 500 000,00 €	01/02/2020	20 228,45 €	11 583,13 €	31 811,58 €
		01/05/2020	20 329,35 €	11 482,23 €	31 811,58 €
		01/08/2020	20 430,74 €	11 380,84 €	31 811,58 €
		01/11/2020	20 532,64 €	11 278,94 €	31 811,58 €
		SS TOTAL	81 521,18 €	45 725,14 €	127 246,32 €
Caisse d'épargne	Construction GS 500 000,00 €	25/02/2020	3 797,19 €	2 761,36 €	6 558,55 €
		25/05/2020	3 818,65 €	2 739,90 €	6 558,55 €
		25/08/2020	3 840,22 €	2 718,33 €	6 558,55 €
		25/11/2020	3 861,92 €	2 696,63 €	6 558,55 €
		SS TOTAL	15 317,98 €	10 916,22 €	26 234,20 €
Caisse d'épargne	Prêt relais GS 500 000,00 €	25/03/2019	- €	850,00 €	850,00 €
		25/06/2019	- €	850,00 €	850,00 €
		25/09/2019	- €	850,00 €	850,00 €
		25/12/2019	500 000,00 €	850,00 €	500 850,00 €
		SS TOTAL	500 000,00 €	3 400,00 €	503 400,00 €
La Banque postale	Prêt relais 500 000 €	17/03/2020		700,00 €	
		17/06/2020		700,00 €	
		17/09/2020		700,00 €	
		17/12/2020		700,00 €	
		SS TOTAL		2 800,00 €	2 800,00 €
TOTAL			677 318,16 €	93 890,81 €	771 208,97 €

## LE POINT SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

A la demande des élus lors du conseil municipal du 10 juin, Mme BODART en qualité d'adjointe déléguée à la jeunesse, a souhaité faire le point sur l'ouverture de l'accueil de loisirs cet été. Elle a rappelé le coût de ce service en 2019 par chapitre. Elle a présenté un état prévisionnel des dépenses pour 2020 qui serait évidemment à la baisse. Les activités seraient dispensées sur le site du centre aéré : l'objectif est de continuer à offrir des prestations de qualité malgré les règles sanitaires strictes.

Mr le Maire a évoqué le fait que la commune peut prétendre à une aide de l'Etat ; un dossier est à monter auprès des services préfectoraux.

## INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire a expliqué le nouveau protocole allégé à l'école à compter du 22 juin suite à l'intervention du Président de la République. Il a évoqué la gestion de la cantine qui garde aussi des distanciations physiques et la désinfection après chaque repas. Il ne remettra pas en fonction les navettes par autobus pour 15 jours.

Mr le Maire a annoncé la fin du chantier du lotissement du Pauverstaete avec le coulage des bordures. Il a annoncé les dates des prochaines réunions de commissions et conseil municipal.

Mr VERSCHEURE a abordé le projet d'un marché de plein air. Mme BODART réunira le 30 juin prochain un groupe de travail chargé de la mise en place du marché, à savoir la réglementation, le jour, le lieu, les droits de place etc...Mr le Maire évoque un financement avec la Région dans le cadre de la redynamisation du bourg.

Mr VERSCHEURE souhaite intégrer le groupe de travail. Un élu qui n'est pas dans une commission où une question peut-être posée par un administré peut se reporter soit à Mr le Maire ou l'adjoint délégué à la commission compétente. De plus, après chaque commission, un compte rendu de la réunion sera consultable par tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance

**Mr Anthony BARBIER**